



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**DIVISION DE L'AFFECTATION  
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS  
D.A.E. 3**

**DAE MDSG/CD/n°2008-72**

**Affaire suivie par :**  
Marie-Dominique SEN-GUPTA

☎ 01.30.83.43.10  
☎ 01.30.83.45.12

Fax 01.30.83.46.90  
Mél : ce.dae3@ac-versailles.fr

Rectorat de Versailles  
3, boulevard de Lesseps  
78017 Versailles Cedex

Versailles, le 13 mars 2008

Le Recteur de l'académie de Versailles  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les vacataires

**Objet** : Candidature des **vacataires** rentrée scolaire 2008.

Vous avez été recruté(e) en 2007-2008 en **qualité de vacataire**.

Les besoins du service au 1<sup>er</sup> septembre 2008, ou au cours de la prochaine année scolaire, pourront me conduire à vous recruter à nouveau.

**Candidature** :

Vous trouverez ci-joint une fiche de candidature que vous voudrez bien me retourner dûment remplie **sous couvert de votre chef d'établissement** pour le **15 avril 2008**.

**J'insiste sur l'obligation de me transmettre les documents indiqués sur la fiche de candidature.**

Vous serez rétribué(e) à l'heure de vacation soit 34,30 € brut.

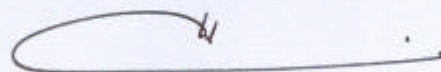
A défaut de réponse de votre part, je considérerai que vous ne souhaitez pas postuler pour un emploi en 2008-2009.

**Indemnisation chômage** :

**Dès la fin de votre vacation, il vous appartient** :

- ➔ de vous inscrire comme demandeur d'emploi à l'**ASSEDIC** du lieu de votre domicile.
- ➔ De transmettre, s'il y a lieu, la demande d'indemnisation du chômage ci-jointe, dûment remplie, au **Rectorat de Versailles - DIPP 4 - service du chômage**, accompagnée de la notification de rejet délivrée par l'ASSEDIC.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général d'Académie



Alain PLAUD